

Annexe 3

Les sujets intéressants peuvent être les suivants:

Quel était l'objectif spécifique du PPI dans les contextes observés?

Qui a défini cet objectif spécifique ? Comment l'ont-ils défini pour quel besoin ou problème ?

Quel est le résultat du PPI dans la gouvernance dans les contextes observés ?

Combien de temps a duré le changement organisationnel ?

Quels sont les changements au niveau de l'organisation dont on sait qu'ils ont été réalisés par le PPI?

Quels changements, du point de vue de la direction, des autres professionnels et des représentants des patients, des proches et du public, sont connus pour avoir été apportés par le PPI ?

Qu'est-ce qui a changé dans la culture ?

Comment les résultats du PPI étaient-ils mesurés ?

Comment le PPI était-il organisé dans les contextes observés ?

Existe-t-il une base juridique pour le PPI dans les établissements de santé et les autorités ?

Le PPI dans les établissements de santé et les autorités est-il obligatoire ou volontaire ?

Quels sont les droits des patients (tels que le droit de se plaindre, le droit d'être informé, etc.) ?

Un ou plusieurs représentants des patients participent-ils à la gouvernance ?

Quelle est l'approche de l'implication ? (rôles, responsabilités, principes de participation)

Quels sont les critères de sélection des représentants des patients ?

Comment ces critères sont-ils appliqués dans la pratique ? Comment les critères ont-ils évolué au fil du temps ?

La disponibilité du patient est-elle un critère de sélection ?

Quelle est la procédure de sélection ?

Existe-t-il un comité de coordination ?

Comment les commentaires et suggestions des représentants des patients sont-ils analysés et pris en compte dans le processus décisionnel ?

Comment le processus décisionnel a-t-il évolué dans le temps ?

Quels processus particuliers ont été développés (par exemple, des horaires de réunion spéciaux pour les personnes qui travaillent pendant la journée, ou la prise en compte des besoins / des vulnérabilités potentielles des patients / des proches, etc.) ?

Les représentants des patients ont-ils accès aux données sensibles pertinentes ?

Les représentants des patients ont-ils accès aux mêmes informations que la direction et les autres professionnels ?

Existe-t-il une documentation spécifique ? (dossier de bienvenue, déclarations de confidentialité et d'intérêt, charte d'équité)

Les patients ont-ils bénéficié d'un accompagnement ou d'une formation lorsqu'ils ont commencé à travailler ?

Comment les représentants des patients sont-ils indemnisés ou rémunérés pour leur implication ? Quel type de contrat, de protection sociale et de statut ont-ils au sein de l'organisation ?